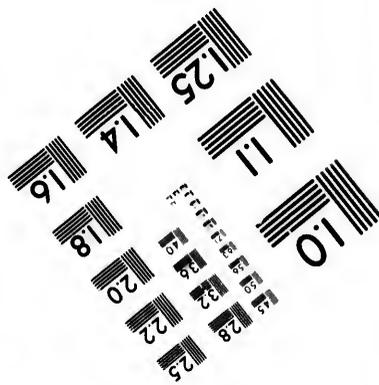
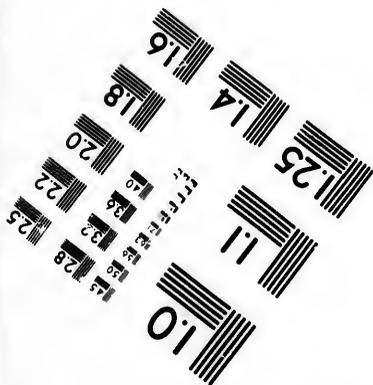
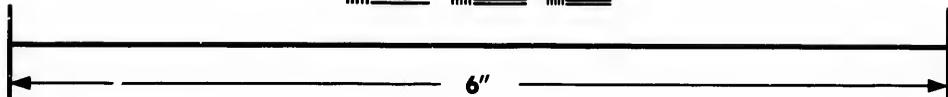
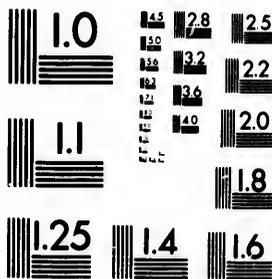


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
E 128
E 32
E 25
E 22
E 20
E 18
6

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

11
01
53
57

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

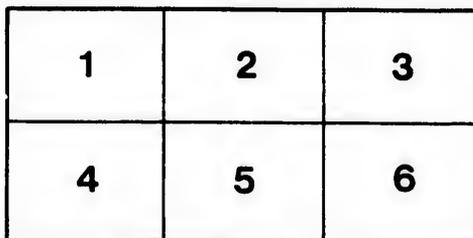
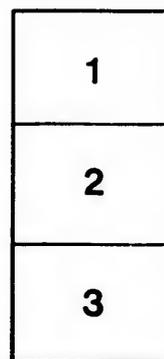
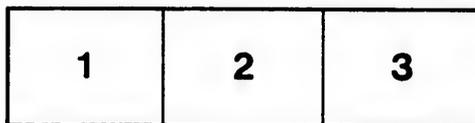
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MC

PRO
T

(No. 59.)

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT LA RÉPONSE DU SOUVERAIN PONTIFE À UNE ADRESSE PRÉSENTÉE PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

27 OCTOBRE, 1876.

[The page contains extremely faint and illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the document. No specific words or phrases can be discerned.]

[The right edge of the page shows the binding of the book and the beginning of the following page, which contains some faint, illegible text.]

MANDEMENT

DE

MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

PROMULGUANT LA REPOSE DU SOUVERAIN PONTIFE À UNE ADRESSE PRÉSENTÉE PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Durant un récent voyage à Rome, Notre Vénérable Collègue, Mgr. l'Évêque des Trois-Rivières, a présenté au Saint Père une adresse dans laquelle il exposait les sentiments d'affection et de dévouement que le clergé et les fidèles de cette Province ont toujours eus envers

le Saint Siège ; il a fait aussi connaître les mesures que les Evêques ont prises de concert, pour prémunir leurs diocésains contre les erreurs du *libéralisme catholique*. Vous allez bientôt entendre la lecture de cette adresse, ainsi que de la réponse qu'y a faite le Saint Père. Comme ces deux documents sont assez clairs par eux-mêmes, je n'y ajouterai qu'un petit nombre de remarques.

Dans l'adresse vous trouverez, Nos Très Chers Frères, plusieurs extraits assez longs de la pastorale collective des Evêques de cette Province, en date du 22 septembre 1875. Ces extraits nous donnent la clef de la réponse du Saint Père, qui, sans nommer cette pastorale, en résume et en approuve avec éloge, la doctrine sur le *libéralisme catholique* et sur la nature, la constitution, l'autorité et les droits de l'Eglise. Il loue aussi le zèle et l'accord avec lesquels les Evêques de cette Province se sont efforcés de vous prémunir contre les astucieuses doctrines de ce *libéralisme catholique* " d'autant plus dangereuses que les autres, dit-il, que cachées sous une apparence extérieure de piété, elles " trompent beaucoup d'âmes honnêtes."

" Vous le reconnaitrez facilement, disent les Evêques " dans leur pastorale collective, à la peinture qu'en a " faite souvent le Souverain Pontife : 1° Efforts pour " asservir l'Eglise à l'Etat ; 2° tentatives incessantes " pour briser les liens qui unissent les enfants de l'E- " glise entre eux et avec le clergé ; 3° alliance mon- " strueuse de la vérité avec l'erreur, sous prétexte de " concilier toutes choses et d'éviter des conflits ; 4° " enfin, illusion et quelquefois hypocrisie, qui, sous des " dehors religieux et de belles protestations de soumis- " sion à l'Eglise, cache un orgueil sans mesure."

En vous parlant ainsi, N. T. C. F., le Saint Père et vos Evêques n'ont en vue que le salut de vos âmes ;

l'Eg
vous
véri
lesq
men
soci

E
glise
d'ac
véri
té n
vous
cher
n'y
n'est
défe
doit
salu
tant
et d
vous

L
don
un m
aim
gou
ce p
et d
cons

S
au S
blié
l'off
reli

l'Eglise, comme une bonne mère, ne croit pouvoir mieux vous témoigner son affection, qu'en vous exposant les vérités que vous avez à pratiquer, et les erreurs contre lesquelles vous devez vous mettre en garde, non seulement dans votre vie privée, mais aussi dans votre vie sociale et politique.

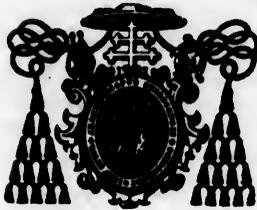
En ce qui regarde uniquement l'ordre temporel, l'Eglise respecte et même protège, la liberté d'opinion et d'action de ses enfants, dans les limites toutefois de la vérité, de la justice, de la charité, car la véritable liberté n'est pas dans une licence effrénée. Mais, comme vous le savez, N. T. C. F., il y a des questions qui touchent aux intérêts spirituels de vos âmes, et l'Eglise n'y peut demeurer indifférente. Et certes ! personne n'est plus intéressé que vous-même à reconnaître et à défendre au besoin, cette salutaire vigilance que l'Eglise doit exercer sur tout ce qui peut mettre en danger votre salut éternel. En toute occasion conduisez vous avec tant de prudence, de modération, de vérité, de justice et de charité, que votre conscience n'ait ensuite rien à vous reprocher.

La bénédiction Apostolique que le Saint Père nous donne à tous avec tant d'affection, doit être, N. T. C. F., un nouveau motif de nous attacher de plus en plus à aimer et à suivre celui à qui Jésus-Christ a confié le gouvernement de son Eglise. Prions sans cesse pour ce père bien aimé, aujourd'hui victime de la plus cruelle et de la plus injuste persécution, et efforçons-nous de le consoler par notre docilité et notre affection.

Sera le présent mandement, avec l'adresse présentée au Saint Père et la traduction de la réponse, lu et publié au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Ar-
chidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le 27
octobre mil huit cent soixante seize.

✠ E.-A. ARCH. DE QUÉBEC.



Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, Ptre.,
Secrétaire.

N
Trè
I
le S
la I
tion
Fra
lett
ce
aux
que
cess
jour
pou
filia
C
sion
lequ
ave
tion
enti
tem
sent
lais
I
çan

ADRESSE

A

NOTRE TRES-SAINT PERE LE PAPE PIE IX.

Très-Saint Père,

L'évêque des Trois-Rivières, soussigné, député vers le St. Siège par ses Vénérables Frères et Collègues de la Province de Québec pour donner certaines informations demandées par Son Eminence le Cardinal A. Franchi, Préf. de la S. C. de la Propagande, dans une lettre du 18 Mai dernier, est heureux de profiter de ce voyage au tombeau des SS. Apôtres pour déposer aux pieds de Votre Béatitude l'expression des vœux que tous les Evêques de la Province de Québec ne cessent d'adresser au ciel pour la conservation de vos jours précieux, l'assurance de leur profond respect pour Votre personne sacrée, et de leur attachement filial et inébranlable à la Chaire de Pierre.

C'est aussi un bonheur pour lui d'avoir cette occasion de faire connaître à Votre Sainteté le respect avec lequel ces Vénérables Prélats reçoivent, et la fidélité avec laquelle ils suivent, les enseignements et les directions que Votre Sainteté ne cesse de donner au monde entier pour lui signaler les dangers des erreurs contemporaines et les abîmes insondables où elles conduisent infailliblement les sociétés humaines qui s'en laissent infatuer.

Dans cette voix du successeur de Pierre dénonçant au peuple chrétien ses égarements et ses prévari-

cations, nous aimons à reconnaître la voix du Prophète fidèle à qui le Seigneur disait : *Clama, ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam, annuntia populo meo scelera eorum, et domui Jacob peccata eorum, (Is. 58)* Nous aimons aussi à y entendre un écho de la voix du Grand Apôtre des nations disant à son disciple Timothée, et dans sa personne aux Evêques de tous le temps : "*Prædica verbum, insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa, in omni patientia et doctrina. Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus, a veritate quidem avertent, ad fabulas autem convertentur (2 Tim. IV.)*"

Oui, Très-Saint Père, les Evêques du Canada recueillent avec le même respect que le disciple de St. Paul, les enseignements admirables et les courageux avertissements qui leur viennent constamment de la Chaire Apostolique ; et, si j'ose le dire, ils s'appliquent avec le même zèle et la même prudence à les faire passer dans les âmes des Fidèles confiés à leurs soins, afin de leur donner la véritable *science du salut des sociétés*, aussi bien que celle du salut des individus. "*Ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum eorum.*"

C'est ce qu'il lui serait facile de faire voir à Votre Béatitude, en lui exposant brièvement quelques extraits de leurs actes Episcopaux, où ils se sont appliqués à donner cet enseignement et à tracer ces règles de prudence que le Clergé et les fidèles doivent suivre dans l'accomplissement de ces devoirs importants. Mais comme leur dernier document collectif adressé au Clergé et à tous les Fidèles de la Province, est un résumé précis de ces enseignements et de ces règles, il suffira d'en mettre quelques passages sous les yeux de Votre Sainteté, pour qu'Elle puisse juger de leur

zèle et de leur fidélité à transmettre à leurs ouailles les enseignements de la Chaire Apostolique.

Les fruits précieux et abondants que notre heureuse patrie en a recueillis jusqu'à présent pour le maintien de l'ordre, le respect de l'autorité, la soumission à l'Eglise et la protection de ses droits, ont surabondamment prouvé la sagesse et l'efficacité salutaire de ses enseignements. "*Beatus populus cujus Dominus Deus ejus est!*" Le petit peuple Canadien est peut-être celui de toute la grande famille Catholique, qui jouit aujourd'hui de la véritable et de la plus complète liberté religieuse, grâce à sa fidélité à suivre les enseignements salutaires de ses premiers Pasteurs.

Ce n'est pas, Très-Saint Père, que le souffle de la *grande erreur contemporaine* ne se soit fait sentir dans la vallée de notre grand fleuve, et que la *voix enchanteresse des Sirènes libérales* n'ait fait entendre ses échos sur les bords du St. Laurent, et n'ait même pénétré jusque dans la profondeur de nos forêts! Mais grâce à la vigilance des Premiers Pasteurs, grâce au zèle éclairé de leurs dignes coopérateurs dans le St. Ministère, le nombre des victimes de cette subtile et séduisante erreur, est encore assez restreint, et la masse de notre peuple est demeurée profondément attachée à Notre Mère la Sainte Eglise Catholique et fidèlement soumise à tous les enseignements du Vicaire de N. S. J. C.

C'est depuis vingt-cinq ans environ que les erreurs contemporaines ont commencé à faire sentir leurs funestes effets dans les élections populaires, et à leur donner un caractère bien prononcé d'hostilité contre l'Eglise, de la part de certains Catholiques influents de la Province. Ils formèrent un parti et fondèrent des journaux qui se donnèrent la mission de faire prévaloir en Canada les idées subversives de la France, de battre en brèche les

doctrines de l'Eglise sur les rapports des deux Puissances, et d'attaquer ouvertement le Clergé.

Les Evêques justement alarmés de cette tentative hardie et inouïe jusque là au milieu de nos religieuses populations, jetèrent le cri d'alarme, et ils ne cessèrent depuis de surveiller les allures et les menées de ces dangereux ennemis de la foi de leur peuple, afin de déjouer leurs plans et de faire échouer leurs tentatives hypocrites pour tromper la bonne foi et accaparer la confiance de notre bon peuple. Dans leurs Lettres Pastorales, dans leurs Mandements, dans les Décrets de leurs Conciles provinciaux, il est facile de voir avec quel zèle et quelle assiduité ils veillaient à la garde de leurs troupeaux.

Votre Sainteté peut en voir un aperçu dans les extraits suivants de leur dernière Lettre Pastorale collective, qu'ils jugèrent nécessaire d'adresser à tous les Catholiques de la Province, au mois de Septembre dernier, pour les prémunir contre de nouveaux dangers. Ce document important résume avec clarté et précision les enseignements et les directions donnés jusque là. Il commence par rappeler la constitution divine de l'Eglise, son autorité, sa mission dans le monde.

“ Pour remplir, y est-il dit, cette sublime et difficile mission, il fallait que l'Eglise fût constituée par son divin fondateur sous forme de société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile.

“ Une société quelconque ne peut subsister si elle n'a des lois, et par conséquent des législateurs, des juges et une puissance propre de faire respecter ses lois ; l'Eglise a donc nécessairement reçu de son fondateur, autorité sur ses enfants pour maintenir l'ordre et

" l'unité. Nier cette autorité, ce serait nier la sagesse
 " du Fils de Dieu. Subordonner cette autorité à la
 " puissance civile, ce serait donner raison à Néron et à
 " Dioclétien contre ces millions de chrétiens qui ont
 " mieux aimé mourir que de trahir leur foi ; ce serait
 " donner raison à Pilate et à Hérode contre Jésus-Christ
 " lui-même !

" Non seulement l'Eglise est indépendante de la
 " société civile, mais elle lui est supérieure par son
 " origine, par son étendue et par sa fin.....

" Une société civile n'embrasse qu'un peuple ; l'Eglise
 " a reçu en domaine la terre entière : Jésus-Christ lui
 " a donné mission *d'enseigner toutes les nations ; docete*
 " *omnes gentes* (Mat. XXVIII. 20) ; l'Etat est donc
 " dans l'Eglise, et non pas l'Eglise dans l'Etat.....

" Cette subordination n'empêche point que ces socié-
 " tés ne soient distinctes à cause de leurs fins et indé-
 " pendantes chacune dans sa sphère propre. Mais du
 " moment qu'une question touche à la foi ou à la morale
 " ou à la constitution divine de l'Eglise, à son indépen-
 " dance, à sa mission spirituelle, c'est à l'Eglise seule à
 " juger, etc.

" Mais en revendiquant ainsi les droits de l'Eglise
 " catholique sur ses enfants, nous ne prétendons nulle-
 " ment envahir ou entraver les droits civils de nos
 " frères séparés, avec lesquels nous serons toujours
 " heureux de conserver les meilleurs rapports dans
 " l'avenir, comme dans le passé. Les principes que
 " nous exposons ne sont pas nouveaux ; ils sont aussi
 " anciens que l'Eglise elle-même. Si nous les rappé-
 " lons aujourd'hui, c'est que certains catholiques paraîs-
 " sent les avoir mis en oubli.

" Le pouvoir de législater et de juger dans l'Eglise

“ existe au suprême degré dans le souverain Pontife,
 “ le successeur de saint Pierre, à qui Jésus-Christ a
 “ confié les clefs du royaume des cieus et ordonné de
 “ confirmer ses frères.

“ Les Conciles généraux convoqués, présidés et con-
 “ firmés par le Pape, ont ce même pouvoir.

“ Les Evêques ont été établis par le Saint-Esprit
 “ pour régir l'Eglise de Dieu ; ils ont dans leurs dio-
 “ cèses respectifs pouvoir d'enseigner, de commander,
 “ de juger ; pouvoir néanmoins subordonné à celui du
 “ chef de l'Eglise, en qui seul réside la plénitude de la
 “ puissance apostolique et l'infailibilité doctrinale.
 “ Prêtres et laïques doivent aux Evêques la docilité, le
 “ respect et l'obéissance.

“ Chaque prêtre, à son tour, lorsqu'il a reçu de son
 “ Evêque la mission de prêcher et d'administrer les
 “ secours spirituels à un certain nombre de fidèles, a un
 “ droit rigoureux au respect, à l'amour et à l'obéissance
 “ de ceux dont les intérêts spirituels sont confiés à sa
 “ sollicitude pastorale.

“ Tel est le plan divin de l'Eglise catholique que
 “ Jésus-Christ a revêtu de sa puissance, etc.....

Après avoir ainsi rappelé la Constitution divine de
 l'Eglise, son autorité, sa mission dans le monde, les
 Evêques de la Province ont jugé qu'il était nécessaire
 de signaler aux Fidèles l'erreur actuelle qui l'attaque le
 plus directement, et qui fait tant d'efforts en ce temps
 pour s'implanter au milieu d'eux. Voici en quels ter-
 mes ils le font.

“ Le libéralisme catholique, dit Pie IX, est l'ennemi
 “ le plus acharné et le plus dangereux de la divine
 “ constitution de l'Eglise. Semblable au serpent qui se

" glissa dans le paradis terrestre pour tenter et faire
 " déchoir la race humaine, il présente aux enfants d'A-
 " dam l'appât trompeur d'une certaine liberté, d'une
 " certaine science du bien et du mal ; liberté et
 " science qui aboutissent à la mort. Il tente de se
 " glisser imperceptiblement dans les lieux les plus
 " saints ; il fascine les yeux les plus clairvoyants ; il
 " empoisonne les cœurs les plus simples, pour peu que
 " l'on chancelle dans la foi à l'autorité du Souverain
 " Pontife.

" Les partisans de cette erreur subtile concentrent
 " toutes leurs forces pour briser les liens qui unissent
 " les peuples aux Evêques et les Evêques au Vicaire de
 " Jésus-Christ. Ils applaudissent à l'autorité civile
 " chaque fois qu'elle envahit le sanctuaire : ils cherchent
 " par tous les moyens à induire les fidèles à tolérer,
 " sinon à approuver, des lois iniques.....

" En présence de cinq brefs apostoliques qui dénoncent
 " le *libéralisme catholique* comme absolument incom-
 " patible avec la doctrine de l'Eglise, quoiqu'il ne soit
 " pas encore formellement condamné comme hérétique,
 " il ne peut plus être permis en conscience d'être un
 " *libéral catholique.*" Après ce signalement de la grande
 " erreur contemporaine, les Evêques susdits exposent briè-
 " vement, d'après St. Thomas, les traits d'une politique
 " vraiment chrétienne. Puis ils établissent les *droits* et
 " les *devoirs* du Prêtre dans cet ordre de choses, et les
 " règles de prudence qui doivent guider sa conduite sur
 " ce terrain mouvant.

" Des hommes, disent-ils, qui veulent vous tromper,
 " Nos Très Chers Frères, vous répètent que la religion
 " n'a rien à voir dans la politique ; qu'il ne faut tenir
 " aucun compte des principes religieux dans la discus-
 " sion des affaires publiques ; que le clergé n'a de fonc-

“ tions à remplir qu'à l'Eglise et à la sacristie, et que le
 “ peuple doit en politique pratiquer l'indépendance
 “ morale!

“ Erreurs monstrueuses, Nos Très Chers Frères, et
 “ malheur au pays où elles viendraient à prendre racine!
 “ En excluant le clergé, on exclut l'Eglise, et en mettant
 “ de côté l'Eglise, on se prive de tout ce qu'elle renferme
 “ de salutaire et d'immuable, Dieu, la morale, la justice,
 “ la vérité; et quand on a fait ainsi main basse sur tout
 “ le reste, on n'a plus à compter qu'avec la force!.....

“ Oui, il y a des questions politiques où le clergé
 “ peut et même doit intervenir au nom de la religion.
 “ La règle de ce droit et de ce devoir se trouve dans
 “ la distinction même que nous avons déjà signalée,
 “ entre l'Eglise et l'Etat.

“ Il y a en effet des questions politiques qui touchent
 “ aux intérêts spirituels des âmes, soit parcequ'elles ont
 “ rapport à la foi ou à la morale, soit parcequ'elles
 “ peuvent affecter la liberté, l'indépendance ou l'exis-
 “ tence de l'Eglise, même sous le rapport temporel.....

“ L'on objectera peut être que le prêtre est exposé
 “ comme tout homme, à dépasser la limite qui lui est
 “ assignée, et qu'alors c'est à l'Etat à le faire rentrer
 “ dans le devoir.

“ A cela nous répondrons d'abord que c'est faire
 “ gratuitement injure à l'Eglise entière que de suppo-
 “ ser qu'il n'y a pas dans sa hiérarchie un remède à
 “ l'injustice ou à l'erreur d'un de ses ministres. En
 “ effet, l'Eglise a ses tribunaux régulièrement consti-
 “ tués, et si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre
 “ d'un ministre de l'Eglise, ce n'est pas au tribunal
 “ civil qu'il doit le citer, mais bien au tribunal ecclé-

“ siastique, seul compétent à juger la doctrine et les
 “ actes du Prêtre.....

Enfin, Très Saint Père, dans une Lettre Circulaire au Clergé, accompagnant cette Lettre Pastorale, les Evêques de la Province donnent des avis très-importants à leurs Prêtres sur la prudence qu'ils doivent apporter dans l'accomplissement de ces devoirs difficiles, et ils recommandent de s'en tenir aux sages prescriptions du 4e. Concile de Québec : “ Nous pensons à propos, disent-ils, de vous répéter, Messieurs, les sages prescriptions du IX décret du Quatrième Concile de Québec. Dans les circonstances ordinaires, bornez-vous à développer à votre peuple les règles générales qui doivent le guider dans les élections : “ *nec ultra procedant in circumstantiis consuetis.* ” S'il se présente quelques circonstances particulières ou extraordinaires, ayez bien soin de ne rien dire, de ne rien faire, sans avoir consulté votre Evêque : “ *quidquam moliantur inconsulto Episcopo.....* ”

“ Un prêtre qui, ayant suivi exactement les décrets
 “ des Conciles Provinciaux et les Ordonnances de son
 “ Evêque, serait néanmoins condamné pour *influence*
 “ *indue* par le tribunal civil, devrait souffrir patiemment cette persécution, par amour pour la sainte
 “ Eglise.”

Le soussigné comprend qu'il doit demander pardon à Votre Paternité pour ces longues citations Il espère néanmoins que le désir de bien faire connaître à Votre Sainteté les sentiments de dévouement de l'Episcopat, du Clergé et du peuple Canadien à la Chaire Apostolique, ainsi que leur fidélité à suivre ses enseignements, lui servira d'excuse.

En effet, Très-Saint Père, si votre cœur est bien souvent contristé par l'indocilité d'un nombre, hélas ! bien

trop grand de vos enfants, les témoignages de l'amour et de la docilité, même des plus petits et des plus éloignés, ne peuvent manquer d'apporter quelque consolation à votre cœur dans ses grandes tribulations.

Dans l'espoir que cette expression du respect, du dévouement et de l'attachement inébranlable de l'Archevêque et des Evêques de la Province de Québec, sera agréé de Votre Sainteté, le soussigné, prosterné à ses pieds, implore avec confiance pour eux, pour leur Clergé et leur peuple, la Bénédiction Apostolique, et demeure avec la plus sincère gratitude et la plus profond respect

De Votre Sainteté,

Le Très-humble et Très-obéissant Fils
en Notre Seigneur Jésus-Christ,

✠ L. F. EVEQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

di
na
m
Se
F
m
ad
ric
m
pu
tu
pe
co
ni
ca
tis
al
m

BREF DE N. S. P. LE PAPE

Λ

L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

Venerabili Fratri

Ludovico Episcopo Trifluviensi.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem. Quæ proprio et cœterorum Præsulum Canadensium nomine scriptis et ore testatus es de communi obsequio vestro studioque in hanc Apostolicam Sedem, id Nobis jucundissimum accidit, Venerabilis Frater, per hæc præsertim tempora, in quibus unitas mentiumque et affectuum conjunctio adeo necessaria est ad sistendum irrumpentium malorum impetum deterioraque prævertenda. Delectati vero potissimum sumus curis, quas impenditis imbuendo sana doctrina populo eique illustrando quoad Ecclesiæ naturam, constitutionem, auctoritatem, jura, quorum notitia vaferrime perverti solet ad fideles decipiendos; et diligentiam commendare debuimus qua populum eundem munire nisi estis contra subdolos errores *liberalismi*, ut aiunt, *catholici*, eo periculosiores cæteris, quod exteriore pietatis specie abducti multos decipiant honestos, eosque allicientes ad dissentiendum a sana doctrina, in iis nominatim quæ, prima fronte, civile potius regimen, quam

ecclesiasticum, spectare videntur, fidem infirmant, unitatem dissolvant, catholicas disgregent vires, efficacissimamque præbeant opem hostibus Ecclesiæ, eadem, licet latius et impudentius docentibus, in quorum nefaria postulata sensim animos inclinant. Gratulamur igitur vobis, quos cupimus pari semper zelo et perspicuitate revelandis insidiis erudiendoque populo adlaborare, ea concordia, quæ omnibus mutuam caritatem vestram ostendat, et idem unumquemque vestrum sentire, idem dicere ac docere demonstret. Id vero sponte fiet si quam disertis verbis et amantissimis profiteamini devotionem huic Petri Cathedræ veritatis magistræ, studiose in vobis fovere contendatis. Id universis adprecamur, dum divini favoris auspicem et præcipuæ nostræ benevolentiae pignus tibi, Venerabilis Frater, et singulis Canadensibus Episcopis eorumque diœcesibus Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum, die 18 septembris 1876, Pontificatus Nostri anno Tricesimo primo.

PIUS PP. IX.

Ve
en
no
do
agr
ser
son
qui
cor
ave
tri
rit
sou
per
ave
mê
lis
qu
rie
tes
sur
êtr
ecc
les
et
glis

(Traduction.)

A Notre Vénérable Frère

Louis, Evêque des Trois-Rivières.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Les témoignages de soumission et de dévouement envers ce Siège Apostolique, qu'en votre nom et au nom des autres Evêques du Canada, vous Nous avez donnés de vive voix et par écrit, Nous ont été très agréables, Vénérable Frère, surtout dans le temps présent, où l'accord et l'union des esprits et des cœurs, sont si nécessaires pour résister à la violence des maux qui débordent et pour en détourner de plus grands encore. Nous Nous sommes réjoui surtout d'apprendre avec quel soin vous instruisez le peuple de la saine doctrine et lui expliquez la nature, la constitution, l'autorité et les droits de l'Eglise, dont la notion est trop souvent corrompue avec une perfide adresse, pour tromper les fidèles; et Nous avons dû louer la diligence avec laquelle vous vous êtes efforcés de prémunir ce même peuple contre les erreurs astucieuses du *libéralisme* dit *catholique*; erreurs d'autant plus dangereuses que les autres, que cachées sous une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d'âmes honnêtes et les entraînent à s'écarter de la saine doctrine, surtout dans les questions qui, à première vue, semblent être du ressort du pouvoir civil plutôt que du pouvoir ecclésiastique; elles affaiblissent la foi; elles rompent les liens de l'unité; elles divisent les forces catholiques et donnent une aide très efficace aux ennemis de l'Eglise, en accoutumant peu à peu les esprits à admettre

les criminelles doctrines que ces ennemis enseignent d'une manière plus ouverte et plus impudente. Nous vous félicitons donc et nous souhaitons que vous travailliez toujours avec le même zèle et la même habileté à signaler leurs pièges et à instruire le peuple avec cette concorde qui prouve à tous votre mutuelle charité et démontre que vous n'avez tous qu'un même sentiment, une même parole et un même enseignement. Ceci arrivera tout naturellement si vous vous appliquez soigneusement à entretenir en vous ce dévouement que vous professez avec tant d'éloquence et d'affection, envers ce Siège de Pierre, le maître de la vérité. Nous vous le souhaitons à tous, en vous donnant avec grande affection la Bénédiction Apostolique, présage de la faveur divine et gage de Notre bienveillance spéciale, à vous, Vénérable Frère, et à tous les Evêques du Canada et à leurs diocèses.

Donné à Rome, près de Saint Pierre, le 13 septembre 1876, en la trente-unième année de Notre Pontificat.

PIE IX PAPE.

gnent
Nous
s tra-
bileté
avec
arité
senti-
ment.
iquez
t que
n, en-
Nous
rande
la fa-
ale, à
anada

embre
cat.

L.

